

tion." (1) De là le Père Joseph transporta le Saint Sacrement dans une maison voisine, celle de M. Arnault, et la sublime adoratrice l'y suivit, où "elle resta en adoration jusqu'au lendemain matin, ne pensant à autre chose qu'à prier Notre Seigneur de conserver son ouvrage, la communauté de Saint Joseph de Ville Marie." (2) Le matin venu, le Père Joseph transporta le Saint Sacrement de la maison de M. Arnault dans celle de la Congrégation, où les pauvres Hospitalières avaient trouvé un refuge, et derrière le Père Joseph entra, à la grande joie des soeurs qui craignaient qu'elle n'eût péri, la Mère Le Jumeau, fidèle jusqu'au bout à faire la garde auprès de Notre Seigneur. Pendant que le Père Joseph se dévouait pour Jésus-Hostie, un autre Récollet, le Père Guillaume, chargeait sur son dos des sacs de farine et les transportait en lieu sûr. De son côté, la Soeur Denis, dépositaire de l'Hôtel-Dieu et tante du Père Joseph, forçait la porte des archives de la maison, et en retirait les papiers les plus importants, ainsi qu'un sac d'argent dont elle avait accepté le dépôt.

Il y avait deux ans que le Père Joseph gouvernait dans la paix sa petite communauté, lorsque en 1694 un incident malheureux vint y jeter le trouble durant plus d'une année. Nous voulons parler de l'affaire dite du "Prie-Dieu" et de l'interdit.

---

(1) *Vie de Mademoiselle Mance*, Ibid., 103.

(2) *Vie de Mademoiselle Mance*, Ibid., 104.